



Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012002

Signataire : GH

**OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers pour l'aménagement du porche 41bis bld A France pour permettre l'accès aux Restaurants du Cœur**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'accès du camion de la ville aux locaux de l'association des Restaurants du Cœur rendait nécessaire des travaux sur le porche de l'immeuble sis 41 bis boulevard Anatole France, propriété de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers ;

Vu le courrier de demande de subvention du directeur général de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers du 13 décembre 2011 demandant la prise en charge par la ville de 50% du coût de ces travaux ;

A l'unanimité. Ugo LANTERNIER, président de l'OPH, Michel-Tedjini MAIZA, Evelyne YONNET, Véronique HAMMACHE, administrateurs, n'ayant pas pris part au vote

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'équipement égale à 50% des dépenses d'investissement effectivement réalisées dans le cadre des travaux d'aménagement du porche de l'immeuble sis 41 bis boulevard Anatole France pour permettre le passage de camion dans la limite de 11 750 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal sur l'imputation suivante :

service	opération	article	fonction
203	090	2042	72

**AUTORISE** le maire à signer une convention en précisant les modalités d'attribution

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

